

RAPPORT MORAL Année 2000

Je suis heureuse de vous accueillir aussi nombreux et particulièrement fière de vous présenter ce rapport moral 2000.

L'ASSOCIATION ADVOCACY-France c'est aujourd'hui :

160 adhérents sur toute la France.

Le Conseil d'Administration élu et son bureau comprend, ainsi que son conseil scientifique : 8 personnes usagers, ex-usagers, handicapés, dont 2 exerçant une activité salariée en milieu ordinaire ou protégé, 2 assistantes sociales, 1 psychologue, 2 médecins en retraite, 1 responsable de formation des CEMEA, 1 chercheur du CTNERHI, 1 directeur d'établissement, une mère de famille, 2 infirmiers. Tous sont engagés de façon personnelle et bénévole.

L'année prochaine verra le renouvellement des différents mandats des membres du bureau et du C.A.

Pendant cette année 2000 Advocacy France réalise la **dernière phase du programme européen** “ *Développement de l'Accessibilité au Recours en Santé Mentale* ”.

Elle organise son **deuxième séminaire** en janvier 2000 autour de nombreux invités français et européens. Ce séminaire s'organise à partir des témoignages des usagers, en général membres de la CEDI(Commission d'Etude des demandes d'intervention), qui s'est réunie régulièrement durant un an et fait son premier bilan de fonctionnement, mais aussi, autour des témoignages de personnes qui ont fait appel à cette commission.

Elle fait venir en France 3 experts, du Réseau Européen des Usagers et Survivants de la psychiatrie, responsables d'associations d'usagers dans leur pays. Anna Ritta NORRI Finlande (HELMI), Roger CONRARDY Luxembourg (Psychiatrie-selb helf), John LHOMBRAUD Ecosse (News Horizons Border)



Photo séminaire européen de janvier 2000

Ils participeront à différentes manifestations (Séminaire de Prisme, de l'AMRP, rencontre avec la FNAPSY et l'autre regard à Rennes).

A Caen, la Radio locale TSF98 a diffusé une interview de Roger CONRARDY dans le cadre de la venue de ces experts européens.

Cette année voit **la structuration effective une délégation régionale Advocacy –Caen-Basse Normandie**, avec un bureau à Caen où travaillent trois personnes un Cadre, un employé jeune et une personne en CES.

Nous avons rédigé un rapport à la commission européenne que nous avons voulu particulièrement détaillé pour rendre compte de l'ensemble des actions. Il est donc disponible à la lecture et permet de retrouver notamment toutes les interventions du séminaire de janvier.

Le constat fait par les membres de l'association et qui est largement développé dans le livre (dont nous avons parlé ce matin) « *usagers de la psychiatrie : de la disqualification à la dignité. L'advocacy pour soutenir leurs paroles* » ERES(dont la vente finance l'association) c'est que l'initiative privée et le recours individuel se heurtent en France à une longue tradition réglementaire et jacobine, c'est pourquoi, je vais essayer de vous présenter ce rapport moral en mettant en valeur les actions menées par l'Association selon deux axes stratégiques qui ont été, d'une part, **la promotion de l'action individualisée et**, d'autre part, **l'évolution de l'appareil législatif**.

1. la promotion de l'action individualisée

- c'est d'abord ne pas attendre que l'état prenne des mesures, mais construire un collectif, des collectifs qui par leur existence même prouvent la possibilité de nouveaux rapports sociaux : au niveau de l'organisation nationale de l'Association, comme de sa délégation régionale pilote de Basse Normandie règne une authentique fraternité difficile à décrire. La question de la dignité ne se pose plus comme un droit à faire valoir, mais comme une réalité vécue. La conclusion du premier séminaire pouvait bien être « *ce que nous sommes est encore plus important que ce que nous faisons* ». Nous verrons qu'en 2001 s'ouvre un grand chantier sur CAEN avec un lieu convivial et citoyen, en collaboration avec Handicap mieux vivre, l'association d'usagers AUSER et de nombreux partenaires locaux.

- C'est, ensuite, répondre à des demandes individuelles d'aide au recours qui nous parviennent par le bouche à oreille ou à la suite d'interventions à la radio ou à la télévision. L'intégration du bureau à CAEN dans l'ensemble du tissu associatif met l'accent sur la nécessité de participer à la vie sociale et à un réseau constitué de personnes, un réseau vivant, un réseau qui est tout le contraire d'un système.
- C'est, enfin, être inscrit dans le tissu social et inscrire son action dans des actions de proximité avec d'autres acteurs de terrain : mener des projets et des actions dans le cadre des « nouveaux services, nouveaux emplois » avec la Mission Locale de l'agglomération caennaise, travailler à la création d'une association d'associations oeuvrant pour les loisirs des personnes handicapées, la lutte contre la solitude, le développement de l'entre aide.
- Maintenir les contacts avec la Médiature de la République pour jouer un rôle comme médiateur de proximité.

2. Faire évoluer les appareils et notamment l'appareil législatif et l'appareil d'état

- Œuvrer en lien avec les CDHP (commissions départementales de l'hospitalisation psychiatrique). Vis à vis de ces commissions, notre rôle a été assez complexe. Pour être fidèle à notre mission et compte tenu des demandes qui nous arrivaient, il fallait faire valoir la difficulté des personnes pour accéder au CDHP, et le sentiment qu'elles pouvaient avoir que celles-ci étaient trop liées au pouvoir médical. En même temps, il fallait reconnaître que les CDHP étaient la voie légale de recours pour les personnes hospitalisées sous contrainte et donc aider à leur développement.
- Œuvrer dans des commissions ou groupes de réflexion travaillant pour l'accès au droit et à la parole des personnes malades psychiques dans le but de faire évoluer l'appareil législatif. (ONRS, FHP). Nous avons participé à la commission sur le droit des malades réunie par la FHP, notamment sur l'accès direct au dossier médical, qui a été mise en place par Claude EVIN, ancien ministre des affaires sociales et de la santé. Mais aucune proposition de loi n'a encore émergé à ce jour.
- Œuvrer dans des congrès de professionnels, tel le congrès de l'AMRP pour faire entendre la place de l'Advocacy. La démarche d'advocacy et celle de la Réhabilitation Psychosociale peuvent se rencontrer. Elles ne sont pas pour autant superposables. Dans un cas, il s'agit de proposer un dispositif dont on souhaitera une opérabilité sur la personne visant à sa réhabilitation, dans l'autre cas, il s'agit de proposer un support

à la personne pour qu'elle fasse entendre sa parole et prenne ses affaires en main. Ici encore, nous sommes au cœur d'un paradoxe : face à deux logiques différentes, nous avons à défendre notre point de vue celui de la personne face aux dispositifs de soin. Dans le même temps prendre en compte les professionnels là où ils sont est le meilleur moyen de faire évoluer le milieu où sont les usagers. Un exemple particulièrement réussi est celui de la participation au colloque régional de l'Association PRISME à TETIHOU où l'atelier « usagers, acteurs de soins » remporta un vif succès dont les retombées concrètes sur CAEN sont riches pour l'avenir.

- Oeuvrer dans les médias et travailler à la reconnaissance publique de la notion de recours : Nous sommes intervenus sur France Inter dans le cadre de l'émission de Patricia Martin, le Point d'Inter, à 10h à l'occasion de la sortie du livre de Paolo COELHO " *Véronika décide de mourir* ". André BITTON a témoigné de son expérience comme personne hospitalisée sous contrainte. Nous sommes intervenus sur la 5, dans le Journal de la Santé. Le thème de l'émission portait sur le vécu des malades dans le cadre de soins sous contrainte. La participation de l'Association a occupé les ¾ du temps du reportage. De très nombreux appels ont succédé à ces émissions, montrant que le besoin de recours est manifeste et quantitativement important dès lors que la légitimité du droit au recours est reconnue. Par ailleurs, cinq adhérents de l'Association, dont quatre usagers, et deux membres de France Dépression ont été longuement interviewés par Benoît COLOMBAT de France Inter. Cette émission n'a pas été diffusée, pour l'instant, pour des raisons de programme.
- **Au niveau Européen** Advocacy est choisie comme partenaire français, un des quatre pays dans le cadre d'un projet européen " Promouvoir l'inclusion sociale des personnes ayants des problèmes psychosociaux " piloté par Santé Mentale Europe et le Réseau Européen des Usagers et Survivants de la Psychiatrie. Ce programme s'est achevé en 2001 et sera donc développé dans un prochain rapport moral.

Les perspectives

- Comme je vous le disais un projet de création d'un lieu convivial et citoyen, en collaboration avec Handicap mieux vivre, l'association d'usagers AUSER et de nombreux partenaires locaux est lancé grâce au financement de la fondation de France.

- Le programme européen sur l'inclusion des personnes en souffrance psy nous a permis de réaliser un document qui a été adressé aux représentants du gouvernement français chargé de la mission de lutte contre l'exclusion.
- Nous continuons vaille que vaille :
 1. à répondre aux demandes d'intervention en réunissant régulièrement la CEDI
 2. à nous organiser pour que vive et paraisse régulièrement notre bulletin mégaphone
 3. à organiser le travail de l'Association pour une meilleur répartition des responsabilités
 4. à encourager les initiatives de ceux qui voudraient créer des délégations régionales ou du moins des correspondants relayant l'information ou permettant des accompagnements de personnes qui saisissent la CEDI
 5. à rechercher toujours activement des financements à nos actions
 6. à témoigner de notre action et à œuvrer à la promotion de l'advocacy en France
 7. à soutenir les actions des associations d'usagers et à faire vivre un réseau de solidarité
 8. à rester vigilants à toutes les atteintes aux droits de l'homme comme récemment la proposition de loi sur la légalisation de la stérilisation des personnes handicapées mentales (dont nous vous invitons à prendre connaissance dans les documents mis à votre disposition).

C'est pourquoi l'association a besoin de renforcer son équipe de militants. Nous avons mis à votre disposition des panneaux où inscrire vos disponibilités et vos souhaits de participations.

L'association c'est vous, je vous remercie de votre participation .

Le 21 avril 01
Martine DUTOIT
Présidente